



Q&R N° 1

Date : Le 29 mai 2018

Projet: Services de formation linguistique à Guelph (Ontario)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 :

Serait-il possible d'offrir la formation par vidéoconférence?

Réponse 1 :

Non, la formation ne peut être offerte par vidéoconférence.

Question 2 :

En accord avec le respect de l'environnement, est-ce que l'utilisation de copies électroniques du matériel PFL2 et CEWP pourrait être autorisée à la place de copies papiers?

Réponse 2 :

Oui, les copies électroniques du matériel PFL2 et CEWP sont autorisées.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.